

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

COMMUNIQUÉ MULTIDIFFUSION

N° 0006/MATD/DGE/2026

La Direction Générale des Élections (DGE) porte à la connaissance des Directeurs régionaux, préfectoraux, communaux ainsi que des Chefs de services communaux des élections que, dans le cadre du processus de dépôt des candidatures pour les élections législatives et communales du 24 mai 2026, les commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature sont tenues de poursuivre la réception des dossiers jusqu'à ce jour à 00 heure (minuit).

La DGE rappelle que cette disposition vise à garantir l'égalité de traitement des candidats ainsi que le respect strict du calendrier électoral établi.

En conséquence, aucune commission ne saurait, sous aucun prétexte, interrompre la réception des dossiers avant l'heure indiquée.

La Direction Générale des Élections attache le plus grand prix au respect scrupuleux de la présente instruction et invite tous les responsables concernés à prendre les dispositions nécessaires pour sa stricte application.

Conakry, le 03 avril 2026

La Directrice Générale

**Mme CAMARA Djenabou Touré**